



## Appel à projets du Campus franco-sénégalais : Nouvelles formations professionnalisantes et/ou à distance Année 2021

### 1. Contexte

---

Le Campus franco-sénégalais (CFS) est né de la volonté du Président de la République du Sénégal, M. Macky SALL et du Président de la République Française, M. Emmanuel MACRON, lors de leur rencontre à Dakar en février 2018. En marge du séminaire intergouvernemental, une convention portant création de ce Campus a été signée entre les deux ministres de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Le CFS a été officialisé le 16 novembre 2020 par le *Décret n° 2020-2235 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Campus franco-sénégalais (CFS)*.

Le Campus franco-sénégalais est un outil de coopération inter-universitaire entre la France et le Sénégal. Il a vocation à être complémentaire aux actions de coopération scientifiques et culturelles entre les deux pays. Le CFS offrira des formations incluant des délocalisations de formations supérieures françaises au Sénégal, des doubles diplômes, des co-diplômes, ainsi que des parcours de formation innovants co-construits ou rassemblant des modules dans une approche pluridisciplinaire, voire transdisciplinaire, ou encore des projets de recherche, en particulier dans les domaines de la formation de formateurs et de l'innovation pédagogique.

L'offre de formation du campus s'inscrit dans les priorités économiques du Plan Sénégal Émergent (PSE) et dans le plan de développement de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sénégalais.

Plus d'une vingtaine d'établissements d'enseignement sénégalais et français se sont déjà coordonnés pour construire et proposer une offre de formations novatrice et répondre ainsi aux besoins des secteurs économiques au Sénégal. Le campus franco-sénégalais accompagne également le Sénégal dans la mise en place d'un dispositif national de validations des acquis de l'expérience (VAE).

Après le lancement des premières formations en 2019-2020, le Campus franco-sénégalais souhaite appuyer et développer une nouvelle offre, en proposant de nouvelles **formations bi-diplômantes et co-diplômantes** professionnalisantes présentielle, distantielles (synchrones et/ou asynchrones) ou hybrides (distantielles et présentielle), co-construites et co-portées par des établissements sénégalais et français, en collaboration, si cela est pertinent, avec des acteurs économiques.

### 2. Objectif

---

Il est proposé aux établissements déjà impliqués dans le CFS, ainsi qu'aux autres établissements manifestant leur intérêt pour l'être, de présenter de **nouvelles actions** de formation professionnalisantes, à distance (FOAD) ou encore hybrides (distantielles/présentielle), qui pourront être labélisées et promues par le Campus franco-sénégalais. Elles ont vocation à **débuter l'année universitaire 2021-2022**.

Ces formations, destinées à des étudiants en formation initiale ou continue, donneront accès à des diplômes ou certifications reconnus **dans une logique de double diplôme ou co-diplôme entre les établissements**. Après une période de 2 ans durant laquelle le CFS pourra apporter un appui financier d'amorçage, les formations devront s'autofinancer sans apport complémentaire du CFS.



Tous les champs disciplinaires sont concernés. Les porteurs de projets veilleront à associer des partenaires socioéconomiques à l'élaboration de leur projet, notamment à travers :

- La description de l'implication des partenaires économiques (entreprises, branches professionnelles, etc.) dans le projet ;
- La description des débouchés professionnels, si possible en s'appuyant sur des analyses de marché, analyse des besoins prévisionnels en emplois et compétences.

Les projets à dimension pédagogique numérique (FOAD, hybride, synchrone et asynchrone) et à caractère pédagogique innovant sont encouragés.

Les projets de formation seront retenus en fonction des critères déclinés dans **l'annexe 1**, et auront vocation à être labellisés par le campus franco sénégalais.

En complément du présent appel à projets de formation, le Campus franco-sénégalais pourra lancer, en 2021 et les années suivantes, de nouveaux appels à projets de formation et de soutien à la recherche.

### **3. Rôle du Campus franco sénégalais et contreparties des établissements**

---

#### **3.1. Le Campus franco sénégalais permettra aux formations retenues de bénéficier des différents services du CFS notamment :**

- i. un appui financier du Campus franco sénégalais dans la phase d'amorçage les deux premières années de la formation, qui n'excédera pas 40 000 € : 20 000 € la première année et 20 000 € la deuxième année, conformément à **l'annexe 2 (modalités de versement des fonds d'amorçage)**.
- ii. la labellisation de la formation par le CFS.
- iii. l'accès aux différents appuis offerts par le CFS, avec par exemple :
  - communication/marketing : publicité, campagne de communication, promotion des formations auprès de différents publics, organisation de différents événements, participation à différents salons ;
  - dispositif d'exonération totale ou partielle de frais d'inscription par l'Ambassade de France et autres partenaires ;
  - partage de connaissances et échanges de bonnes pratiques au sein d'un forum des porteurs de formations et autres acteurs ;
  - ressources mutualisées (matérielles, plateforme de ressources numériques pédagogiques et/ou de recherche) ;
  - appui à la recherche de différents partenaires (entreprises, incubateurs, communautés, chercheurs, start-up) ;
  - appui à la recherche de mécènes et partenaires financiers ;
  - appui à la recherche d'offres de stages et d'emplois ;
  - appui aux outils de la formation à distance.

#### **3.2. Budget prévisionnel**

En contrepartie de l'accès aux fonds d'amorçage et aux services du CFS, le budget prévisionnel présenté devra prévoir, une fois que la totalité de la subvention d'amorçage aura été versée (soit à



partir de la 3<sup>ème</sup> année de mise en œuvre de la formation), le versement d'une quote-part au CFS selon des modalités à définir d'accord-partie.

#### 4. Critères d'éligibilité et modalités de sélection des projets

---

Un **comité d'évaluation** indépendant sera mis en place par l'établissement Campus franco-sénégalais. Après avoir vérifié l'éligibilité des projets, les évaluateurs apprécieront les projets (**cf. annexe 1 : grille d'analyse des réponses à l'appel à projets du Campus franco-sénégalais**).

L'établissement sénégalais ou français (chef de file d'un binôme ou d'un consortium) qui portera le projet sera bénéficiaire des fonds.

#### 5. Nombre de dossiers retenus

---

Le nombre de projets retenus sera fonction de la qualité des dossiers reçus, et n'excèdera pas un maximum de 20 projets.

#### 6. Dossier de candidature

---

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur candidature uniquement en ligne à l'adresse suivante : [reponseAAP@campusfrancosenegalais.org](mailto:reponseAAP@campusfrancosenegalais.org) **avant le 31 mars 2021 23h59 heure Sénégal, avec objet du mail « AAP-CFS-[nom/acronyme du projet de formation]**

Ils joindront obligatoirement les documents suivants :

- Description narrative détaillée du projet répondant aux critères de l'appel à projets et comportant des indicateurs de suivi et/ou d'impact (**cf. Annexe 3**),
- Fiche d'identité du projet dûment remplie (**cf. Annexe 4**),
- Budget prévisionnel à partir du fichier Excel fourni (**cf. Annexe 5**),
- Lettres de soutien des directions/présidences des établissements impliquées dans le projet.

Les porteurs de projets pourront adjoindre tout document jugé utile à la candidature comme :

- Lettres de soutien d'entreprises ou de fédérations d'employeurs,
- Études de marché ou d'opportunité,
- Copies des certifications/accréditations
- Etc.

Pour toute demande d'information complémentaire **d'ici le 31 mars 2021**, contacter le CFS à l'adresse suivante : [reponseAAP@campusfrancosenegalais.org](mailto:reponseAAP@campusfrancosenegalais.org)



## Annexe 1

# Grille d'analyse des réponses à l'appel à projets du Campus franco-sénégalais

### 1. Critères d'éligibilité (obligatoires)

Chaque critère est évalué OUI ou NON. Si NON, projet non éligible

1.1. Le projet est-il porté institutionnellement par le/les partenaire(s) et établissement(s) ?  
*fournir une lettre de soutien de la direction/présidence de chaque établissement*

1.2. Le projet donnera-t-il lieu une double/bi-diplomation ?

### 2. Critères d'appréciation

Réf.	Critères	Total
2.1	<b>Critères académiques, scientifiques et professionnels</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) réponse aux priorités économiques du Plan Sénégal Émergent (PSE)</li> <li>b) valeur ajoutée : caractère innovant, réponse à des besoins nouveaux, complément à d'autres actions ou formations déjà existantes,</li> <li>c) intégration d'une dimension numérique ou formation à distance (capacité des acteurs à travailler à distance, capacité à délivrer les formations à distance),</li> <li>d) besoins en compétences dans le secteur/les métiers ciblés et employabilité des diplômés,</li> <li>e) implication des partenaires économiques (entreprises, branches professionnelles, etc.) dans le projet</li> <li>f) labellisations/certifications/accréditations obtenues ou visées (ANAQSUP, HCERES, 3FPT, CAMES, , CTI, ISO, RNCP, DEX, ANR, ERASMUS+, autres, etc.),</li> </ul>	/30
2.2	<b>Critères techniques (qualité et faisabilité du projet)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) pertinence et réalisme du projet,</li> <li>b) date prévisionnelle du début de la formation,</li> <li>c) soutenabilité financière à l'issue de la période de financement,</li> <li>d) capacité de portage du projet par les équipes,</li> <li>e) description de la répartition des rôles,</li> <li>f) capacité à mobiliser d'autres partenaires et autres sources de financement (entreprises, etc.).</li> </ul>	/20
2.3	<b>Autres critères / impacts attendus de la formation en termes de :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développement économique et social ;</li> <li>- égalité des genres et équité sociale ;</li> <li>- préservation de l'environnement et de la biodiversité, lutte contre le changement climatique.</li> </ul>	/10
<b>Score du projet</b>		<b>/60</b>



## Annexe 2

### Modalités de versement des fonds d'amorçage (2 premières années de lancement de la formation)

Des fonds d'amorçage, financés par l'AFD, d'un montant maximum de 40 000 € seront apportés aux projets retenus, selon les modalités prévisionnelles suivantes :

- 2 000 € par étudiant inscrit, dans la limite de 20 étudiants, avec :
  - o Année 1 : 50% (soit 1 000 €/étudiant) versés à la signature de la convention entre l'opérateur chargé de la gestion des fonds d'amorçage et l'établissement (ou établissement chef de file) porteur du projet.
  - o Année 2 : 50% (soit 1 000 €/étudiant) versé au démarrage de la 2<sup>ème</sup> promotion et/ou 2<sup>ème</sup> année de formation.

#### Dépenses éligibles :

- Frais de personnel non permanent :
  - o La mise à disposition (ou tout autre dispositif juridique encadrant le placement) du personnel, pour assurer la bonne exécution du projet les deux premières années ;
  - o Personnel gestionnaire, calculé sur la base du temps réel (exprimé en personnes/jour) dédié au projet.
- Frais généraux non forfaitisés :
  - o Frais de missions de personnel (en France ou au Sénégal) ;
  - o Frais de gestion ;
  - o Réhabilitations sommaires nécessaires pour l'installation d'équipements.
- Prestations de service et de droits de propriété intellectuelle :
  - o Les formations de formateurs et de personnels administratifs et techniques de l'éventuel établissement sénégalais ;
  - o Des études et enquêtes (par exemple : études de marché, enquêtes sur les filières pertinentes auprès des entreprises, analyses des conditions d'insertion professionnelle) ;
  - o Les frais associés à l'organisation de conférences, colloques et/ou opérations de communication.
- Instruments (équipements) et matériels :
  - o Les coûts liés à l'ingénierie pédagogique et au support technique nécessaires à la création de formations à distance (excluant les coûts associés à leur maintenance) ;
  - o L'acquisition d'équipements pédagogiques et numériques dans la limite des moyens susceptibles d'être disponibles pour chaque projet.

#### Dépenses non éligibles :

- Les dépenses courantes, telles que les rémunérations des personnels, nécessaires au fonctionnement normal des établissements ;
- Bâtiments et terrains, notamment la construction d'infrastructures ;
- Les dépenses assurées par d'autres sources de financement ;
- Frais d'enseignements (honoraires de vacataires, modulation d'enseignement, etc.)



## Annexe 3

### Présentation du projet de formation

Description narrative détaillée du projet répondant aux critères de l'appel à projets et comportant des indicateurs de suivi et/ou d'impact

<b>Objectifs et présentation du projet de formation</b>	<i>1 500 caractères maximum (espaces compris)</i>
<b>Caractéristiques académiques, scientifiques et professionnelles de la formation</b>	<i>3 000 caractères minimum (espaces compris) / 12 000 caractères maximum (espaces compris)</i>
<b>Caractéristiques techniques (qualité et faisabilité de la formation)</b>	<i>3 000 caractères minimum (espaces compris) / 12 000 caractères maximum (espaces compris)</i>
<b>Autres critères / impacts attendus de la formation</b>	<i>3 000 caractères minimum (espaces compris) / 12 000 caractères maximum (espaces compris)</i>



## Annexe 4

### Fiche d'identité du projet à compléter

<b>INTITULE DE LA FORMATION</b>				
<b>PORTEUR(S) DU PROJET DE FORMATION</b> (à fournir pour chaque établissement ou partenaire porteur du projet)	<i>Nom de l'établissement sénégalais</i>		<i>Nom de l'établissement français</i>	
	<i>Nom et coordonnées du chef d'établissement / directeur sénégalais</i>		<i>Nom et coordonnées du chef d'établissement / directeur français</i>	
	<i>Nom et coordonnées du responsable du projet sénégalais (nom/mèl/tél)</i>		<i>Nom et coordonnées du responsable du projet français (nom/mèl/tél)</i>	
<b>AUTRES PARTENAIRES DU PROJET</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- déjà identifiés : autre établissements, partenaires académiques, universitaires, de recherche, acteurs économiques, branches professionnelles</li> <li>- à identifier</li> </ul>			
<b>SECTEUR D'INTERVENTION</b>	<i>Agriculture/agroalimentaire, télécom, numérique, industrie, énergie, service, distribution, transport, etc...</i>			
<b>TYPE D'ACTION</b>	<i>Formation diplômante, formation certifiante, niveau de formation, etc.</i>			
<b>DOUBLE/BI-DIPLÔMATION</b>	<i>OUI / NON</i>			
<b>CONTEXTE</b>	<i>Origine de l'action proposée (partenariat historique, besoin particulier identifié, demande d'une entreprise, d'une branche professionnelle, etc.)</i>			
<b>DUREE DE LA FORMATION</b>				
<b>NOMBRE D'ETUDIANTS ENVISAGÉS</b>	<i>Année 1, année 2, ...</i>			
<b>LOCALISATION DE L'ACTION</b>	<i>Si déjà connue ou envisagée, localisation de l'action (elle peut être sur plusieurs sites et/ou à distance)</i>			
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	<i>Date de démarrage (effective ou envisagée), durée de la formation, période de stage etc.</i>			
<b>CERTIFICATIONS, EVALUATIONS OBTENUES ET/OU ENVISAGEES</b>	<p><i>labellisations, accréditations, certifications obtenues ou envisagées pour <b>cette formation</b> :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAMES, ANAQSUP, Centres d'excellences africains (CEA), ERASMUS+, autre</li> <li>- HCERES, CTI, ISO, RNCP, ANR, IDEX, autre</li> </ul>			